

CAHIER DE PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres ouvert en lot unique N 006/2016/CRI

Relatif à

Etude de Conception et Réalisation d'un Portail Web du Centre Régional d'Investissement de la Région de Casablanca-Settat

Marché passé par appel d'Offres Ouvert en lot unique en application du décret n°2.13.349 du 20mars 2013 relatif aux marchés publics



Sommaire

CHAPITRE PREMIER : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES.....	7
ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE	8
ARTICLE 2 : CONSISTANCE	8
ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE	8
ARTICLE 4 : DOCUMENTS GENERAUX	8
ARTICLE 5 : VALIDITE DU MARCHE.....	9
ARTICLE 6 : NOTIFICATION D'APPROBATION	9
ARTICLE 7 : DOMICILE DU PRESTATAIRE.....	9
ARTICLE 8 : NANTISSEMENT	9
ARTICLE 9 : SOUS-TRAITANCE.....	10
ARTICLE 11 : NATURE DES PRIX.....	11
ARTICLE 12 : CARACTERE DES PRIX	11
ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF.....	11
ARTICLE 14 : RETENUE DE GARANTIE.....	11
ARTICLE 15 : DELAI DE GARANTIE	11
ARTICLE 16 : ASSURANCES - RESPONSABILITE	12
ARTICLE 17 : MODALITES DE PAIEMENT ET CONDITIONS DE REGLEMENT	12
ARTICLE 18 : CONDITIONS DE RECEPTION.....	13
ARTICLE 19 : PENALITES POUR RETARD	14
ARTICLE 20 : RETENUE A LA SOURCE APPLICABLE AUX TITULAIRES ETRANGERS NON RESIDENTS AU MAROC.....	14
ARTICLE 21 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT.....	14
ARTICLE 22 : RESILIATION DU MARCHE	14
ARTICLE 23 : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES	14
ARTICLE 24 : DOCUMENTATION TECHNIQUE.....	14
ARTICLE 25 : MOYEN A METTRE EN ŒUVRE PAR LE TITULAIRE	14
ARTICLE 26 : RESPONSABILITE DU TITULAIRE	15
ARTICLE 26 : AVANCE.....	15
CHAPITRE DEUXIÈME: CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	17
ARTICLE 27 : Contexte et objectifs.....	18
ARTICLE 28 : OBJECTIFS ET BESOINS DU PORTAIL WEB	20
ARTICLE 30 : CONSISTANCE DES PRESATAIIONS ET LIVRABLES	40
PHASE1 : RECEUIL DES BESOINS ET CONCEPTION DETAILLEE.....	41
PHASE 2 : PRODUCTION ET REALISATION :.....	43
PHASE 3 : TESTS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES DU PORTAIL WEB	44
PHASE 4: TRADUCTION ET GESTION DU CONTENU	44



PHASE 5 : DEPLOIEMENT, FORMATION ET HEBERGEMENT.....	45
ARTICLE 31 : PROPRIETE DES TRAVAUX	46
ARTICLE 32 : RETRAIT ET/OU REMplacement DES MEMBRES DE L'EQUIPE DU PRESTATAIRE.....	46
ARTICLE 33 : BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF	46

PREAMBULE DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Marché passé par appel d'offres ouvert sur offres de prix, en application de l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16, le paragraphe 1 de l'article 17 et l'alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

ENTRE

Le Centre Régional d'Investissement de la Région de Casablanca Settat, représenté par son Directeur.

D'UNE PART

ET

1. Cas d'une personne morale

Mqualité

Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique)

Adresse du siège social.....

Capital social Patente n°

Registre de commerce deSous le n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

.....

Compte bancaire (RIB 24 positions)

Ouvert auprès de.....

Désigne : prestataire

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENT CE QUI SUIT

2. Cas de personne physique

M

Agissant en mon nom et pour mon propre compte.

Registre de commerce desous le n°



Patente n° Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

.....
Compte bancaire RIB (positions).....

Ouvert auprès de.....

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETEET CONVENU CE QUI SUIT

3. Cas d'un groupement

Les membres du groupement constitué aux termes de la convention
..... (*les références de la convention*) soussignés :

- Membre 1 :

M qualité

Agissant au nom et pour le compte de..... en vertu des pouvoirs
qui lui sont conférés.

Au capital social Patente n°

Registre de commerce de Sous le n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

.....
.....

Compte bancaire RIB (24 positions).....

Ouvert auprès de.....

- **Membre 2 :**

(Servir les renseignements le concernant)



Membre

n :

...
Nous nous obligeons (*conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement*)

ayant M..... (prénom, nom et qualité) en tant que mandataire du groupement et coordonnateur de la réalisation des **PRESTATION**, ayant un compte bancaire commun RIB (24 positions).....

ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « **TITULAIRE** »

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :



CHAPITRE PREMIER : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES



ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet « **L'Etude de Conception et Réalisation d'un Portail Web au profit du Centre Régional d'Investissement de la Région de Casablanca-Settat** ».

ARTICLE 2 : CONSISTANCE

La prestation objet du marché consiste à concevoir, développer et mettre en œuvre le portail WEB dont la consistance est détaillée dans le chapitre II du présent Cahier des Prescriptions Spéciales.

Les prestations à réaliser par le prestataire, conformément aux termes de références prévues au chapitre II du présent CPS, se dérouleront en **Cinq(5) phases** comme suit :

Phases
PHASE 1 : RECUEIL DES BESOINS ET CONCEPTION DETAILLEE
Mission 1 : BENCHMARCK AVEC DES SITES WEB DE CERTAINS ORGANISMES SIMILAIRES NATIONAUX ET INTRENATIONAUX
Mission 2 : ARBORESCENCE ET ARCHITECTURE DU PORTAIL WEB
Mission 3: ELABORATION ET CHOIX DES MAQUETTES
PHASE 2 : PRODUCTION ET REALISATION
PHASE 3 : TESTS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES
PHASE 4 : TRADUCTION ET GESTION DU CONTENU
PHASE 5 :DEPLOIEMENT,FORMATION ET HEBERGEMENT

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE

Les documents constitutifs du marché sont énumérés par ordre de priorité comme suit :

- L'acte d'engagement ;
- Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS);
- Offre technique
- Le bordereau des prix
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales -EMO approuvé par le décret Royal n° 2.01.2332 du Rabii I 1423 (4 juin 2002).

ARTICLE 4 : DOCUMENTS GENERAUX

Le titulaire du marché sera soumis aux dispositions définies par:

1. Décret n°2-12-349 du 8 Jounada 1^{er} 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics ;
2. Le Dahir 1-15-05 du 29 rabii II (19 Février 2015) portant promulgation de loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics ;
3. Les textes officiels en matière de législation de la T.V.A ;
4. Dahir n°1-00-91 du 15 février 2000 portant promulgation de la loi n °17-97 sur la protection de la propriété intellectuelle ;
5. La circulaire n° 6011 TP du 2 mars 1962 stipulant que les prix s'entendent toutes taxes comprises T.T.C.



6. Décret Royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété ;
7. Décret 2-07-1235 du 05 Kaada 1429 (04 novembre 2008) relatif au contrôle des dépenses de l'Etat tel qu'il a été modifié et complété;
8. Décret n ° 2-03-703 du 18 Ramadan 1424 (13 novembre 2003) relatif aux délais de paiement et aux intérêts moratoires en matière de marchés de l'Etat ;

Tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés de l'Etat rendus applicables à la date de l'ouverture des plis.

Dans les textes généraux prescrivant des clauses contradictoires, le titulaire du marché doit se conformer au plus récent d'entre eux.

Le marché reste soumis aux dispositions du CCAG EMO pour ce qui n'est pas contraire aux clauses du présent marché.

Le prestataire devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas et ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci pour dérober aux obligations qui y sont contenues

ARTICLE 5 : VALIDITE DU MARCHE

Le présent marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après visa par le trésorier Préfectoral da Casa Centre Ouest et notification de son approbation par l'autorité compétente.

ARTICLE 6 : NOTIFICATION D'APPROBATION

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante quinze jours (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage, dans ce cas, la main levée lui est donnée de son cautionnement provisoire.

Lorsque le maître d'ouvrage décide de demander à l'attributaire de prolonger la validité de son offre, il doit, avant l'expiration du délai de soixante quinze (75) jours, lui proposer par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine, de maintenir son offre pour une période supplémentaire ne dépassant pas trente (30) jours. L'attributaire doit faire connaître sa réponse avant la date limite fixée par le maître d'ouvrage.

En cas de refus de l'attributaire, main levée lui est donnée de son cautionnement provisoire.

ARTICLE 7 : DOMICILE DU PRESTATAIRE

A défaut par l'entrepreneur d'avoir rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article 17 du CCAG-EMO, toutes les notifications se rapportant au présent marché lui seront valablement faites à l'adresse de son domicile indiqué au CPS.

ARTICLE 8 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du marché, il sera fait application des dispositions de la loi n° 112.13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le Dahir n° 1-15-05 du 29 Rabii II (19 Février 2015), qui précise que :

1. La liquidation des sommes dues par le maître d'ouvrage en exécution du marché sera opérée par les soins du Centre Régional d'Investissement de la Région de Casablanca-Settat.



2. Au cours de l'exécution du marché, les documents cités à l'article 8 de la loi n° 112.13 peuvent être repris du maître d'ouvrage, par le titulaire du marché ou le bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation et sont établis sous sa responsabilité.
3. Lesdits documents sont transmis directement à la partie bénéficiaire du nantissement avec communication d'une copie au titulaire du marché, dans les conditions prévues par l'article 8 de la loi 112.13.
4. Les paiements prévus au marché seront effectués par le Trésorier Préfectoral de Casablanca Centre Ouest, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.
5. Le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signé et indiquant que ladite copie est délivrée en exemplaire unique destiné à former titre pour le nantissement du marché.

ARTICLE 9 : SOUS-TRAITANCE

Les conditions de la sous-traitance sont celles prévues en application de l'article 158 décrets n° 2-12-349 du 08 jounada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Si le prestataire de services envisage de soustraire une partie du marché, il doit notifier au maître d'ouvrage la nature des prestations et l'identité, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse des sous-traitants et une copie conforme du contrat de la sous-traitance.

Les sous traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents dans les dispositions prévues à l'article 24 du décret n° 2.12.349.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de récusation par lettre motivée, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de l'accusé de réception, notamment lorsque les sous traitants ne remplissent pas les conditions semblables à celles prévues à l'article 24 du décret n° 2.12.349.

Le maître d'ouvrage doit valider le choix du sous traitant en traduction proposé par le prestataire dans un délais ne dépassant pas (7)jours à partir de la date de notification par le prestataire.

ARTICLE 10 : DELAI D'EXECUTION

Le délai global d'exécution est fixé à **5 mois** à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations.

Les délais qui se réservent au maître d'ouvrage pour la validation des livrables ainsi que ceux accordés au titulaire pour les modifications éventuels ne sont pas inclus dans le délai global d'exécution.

Le délai d'exécution de la phase 1 est de : 30 jours

Le délai d'exécution de la phase 2 est de : 60 jours

Le délai d'exécution de la phase 3 est de : 20 jours

Le délai d'exécution de la phase 4 est de : 20 jours

Le délai d'exécution de la phase 5 est de : 20 jours



ARTICLE 11 : NATURE DES PRIX

Les sommes dues au titulaire du marché sont selon le bordereau des prix détail estimatif joint au présent cahier de prescription spécial.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution et la livraison des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au prestataire une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de réalisation, livraison et hébergement du site web objet du marché.

ARTICLE 12 : CARACTERE DES PRIX

Le présent marché est passé à prix fermes et non révisables. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix du règlement.

ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF

A- LE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE :

En application de l'article 12 du CCAG-EMO, le cautionnement provisoire est fixé à **Cinquante mille dirhams (50 000 DH)**.

B- LE CAUTIONNEMENT DEFINITIF :

Le taux du cautionnement définitif ou de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu est fixé à trois pour cent (3%) du montant initial du marché.

Il devra être constitué dans les trente (30) jours suivant la notification de l'approbation du marché.

Le cautionnement définitif reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire jusqu'à la réception définitive de la totalité de la prestation objet du marché.

Il sera restitué dans les trois (3) mois suivant la réception définitive de la totalité de la prestation, si le titulaire, remplit à cette date, vis-à-vis du maître d'ouvrage, toutes ses obligations contractuelles.

Faute de constitution de la caution définitive, dans les trente (30) jours qui suivent la notification d'approbation du marché, la caution provisoire reste acquise au Centre Régional d'Investissement de la Région de Casablanca-Settat.

Les actes de caution ne doivent en aucun cas comporter de réserve ou de restriction.

ARTICLE 14 : RETENUE DE GARANTIE

Une retenue de garantie d'un montant de 10% sera prélevée sur chaque acompte dû au prestataire jusqu'à concurrence de 7% du montant du marché. Elle sera restituée dans les trois mois qui suivent la réception définitive.

Cette retenue de garantie pourra être remplacée par une caution bancaire

ARTICLE 15 : DELAI DE GARANTIE

14.1 Délai de garantie

La période de garantie est de (24 mois) à compter de la date de réception provisoire de l'ensemble des prestations.

14.2 Garantie

Le prestataire est tenu, durant la période de garantie et à sa charge, d'effectuer les actions suivantes :

- La maintenance corrective du Portail (La correction des Bugs, ... etc)
- L'optimisation du portail WEB
- Le redéploiement du portail WEB en cas de pannes
- L'assistance au maître d'ouvrage pour les sauvegardes et restaurations du Portail.
- Les mise à jours des différents logiciels
- Le référencement du Portail.
- La traduction des nouveaux contenus présentés régulièrement par le maître d'ouvrage généralement depuis le français ou l'arabe vers les autres langues du Portail (N.B. : la fréquence d'ajout de contenu n'est pas très considérable, cela représente uniquement une quinzaine d'articles par semestre dont chacun est constitué d'une centaine de mots)

ARTICLE 16 : ASSURANCES - RESPONSABILITE

Il est fait application des dispositions de l'article 20 du CCAG-EMO tel qu'il a été modifié et complété.

ARTICLE 17 : MODALITES DE PAIEMENT ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Conformément aux articles 39 et 41 du CCAG-EMO, le prestataire peut à l'issue de chaque phase et après approbation par le maître d'ouvrage du livrable correspondant, présenter une demande d'acompte accompagnée par decompte arrêtant le montant des prestations réalisées.

Le paiement s'effectuera par décompte au moyen de virement au compte de chèque postal ou bancaire du titulaire du marché après validation des livrables de la mission. L'application des prix se présentant comme suit :

Prix n° 1 : Phase 1

Ce prix rémunère au forfait la Phase 1 représentant 20% du montant total du marché.

Prix n° 2 : Phase 2

Ce prix rémunère au forfait la Phase 2 représentant 20 % du montant total du marché.

Prix n° 3 : Phase 3

Ce prix rémunère au forfait la Phase 3 représentant 10% du montant total du marché.

Prix n° 4 : Phase 4

Ce prix rémunère au forfait la Phase 4 représentant 20% du montant total du marché.

Prix n° 5 : Phase 5

Ce prix rémunère au forfait la Phase 5 représentant 30% du montant total du marché.



ARTICLE 18 : CONDITIONS DE RECEPTION

A l'issue de chaque phase, le maître d'ouvrage procède à l'examen des livrables produits par le prestataire (voir article 30). A Chaque fois, le maître d'ouvrage se réserve un délai de quinze (15 jours) pour appréciation.

Le délai précité est décompté à partir de la date de remise par le prestataire, des livrables des phases concernées.

Durant chaque délai susvisé, le maître d'ouvrage doit :

- Soit accepter le rapport sans réserve ;

Soit inviter le prestataire à procéder à des corrections ou améliorations pour remettre les documents dans leurs versions définitives ainsi que les copies électroniques correspondantes et ce, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification des remarques soulevées

- Soit le cas échéant, prononcer un refus motivé du rapport pour insuffisance grave dûment justifiée.
- En cas de refus d'un rapport, le prestataire est tenu de soumettre au maître d'ouvrage, dans un délai de quinze (15) jours, un nouveau rapport et la procédure décrite ci-dessus, est réitérée et ce sans préjudice de l'application éventuelle des dispositions de l'article 42 du CCAG-EMO.
- Dans tous les cas, les frais de reprise des rapports sont entièrement à la charge du prestataire.
- Les délais que se réserve le MO pour approuver les livrables de chaque phase ne sont pas compris dans le délai d'exécution des prestations objet du présent marché.
- Un jeu d'ordres de service d'arrêt et de reprise sera mis en place.

Il sera procédé à la réception des prestations objet du présent appel d'offres comme suit :

1. Réception provisoire partielle

La réception provisoire de chaque phase ne sera prononcée qu'après acceptation et validation par le maître d'ouvrage des livrables y afférents présentés par le prestataire.

La réception provisoire de chaque phase sera sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal de réception provisoire partielle.

2. Réception provisoire

La réception provisoire du site web sera prononcée après l'achèvement de l'ensemble des prestations objet de ce présent marché et validation par le maître d'ouvrage de l'ensemble des phases.

La réception provisoire du site web sera sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal de réception provisoire.

3. Réception définitive

Elle sera prononcée à l'expiration du délai de garantie de 24 mois, si le titulaire a rempli à cette date toutes les obligations à charge par le marché en matière de garantie.



ARTICLE 19 : PENALITES POUR RETARD

A défaut d'avoir exécuté les prestations objet du marché dans le délai prescrit pour chaque phase, il sera appliqué au titulaire une pénalité par jour calendrier de retard de 1 % (un pour mille) de la phase considérée du marché.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au prestataire au titre de la phase considérée.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le prestataire de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant total du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

ARTICLE 20 : RETENUE A LA SOURCE APPLICABLE AUX TITULAIRES ETRANGERS NON RESIDENTS AU MAROC

Une retenue à la source au taux en vigueur est opéré sur les montants des produits qui sont payés à des sociétés étrangères non résidentes.

ARTICLE 21 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les droits de timbre et d'enregistrement de l'original du marché sont à la charge du titulaire et ce en application de l'article 6 du C.C.A.G .EMO qui doit, en outre, timbrer le décompte définitif soldant le marché ainsi que le procès-verbal de réception définitive. Le titulaire s'acquittera de ces droits tels qu'ils résultant des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 22 : RESILIATION DU MARCHE

La résiliation du marché peut être prononcée conformément aux dispositions du décret 2.12.349 relatif aux marchés et celles prévues par le CCAG-EMO.

ARTICLE 23 : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES

En cas de difficultés survenues entre le titulaire et le maître d'ouvrage au cours de l'exécution du marché, il sera fait application des dispositions des articles 53 à 55 du C.C.A.G-EMO.

En cas de désaccord, ou litige entre le maître d'ouvrage et le titulaire est soumis aux tribunaux compétents du Royaume du Maroc.

ARTICLE 24 : DOCUMENTATION TECHNIQUE

Le TITULAIRE fournira une documentation technique personnalisée, complète et à jour en langue française, et en format papier et électronique ; en (2) exemplaire original, pour l'ensemble de la solution proposée. La documentation technique devrait être fournie lors du déploiement de la solution.

ARTICLE 25 : MOYEN A METTRE EN ŒUVRE PAR LE TITULAIRE

Le titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens matériel et technique nécessaire à la bonne exécution des prestations objet du marché. Il est tenu d'affecter à la réalisation des prestations l'équipe proposée dans son offre technique.

Les experts acceptés par l'Administration au début de l'exécution du marché ne peuvent être remplacés par de nouveaux experts qu'après accord écrit de L'Administration. Les nouveaux experts devront être d'une qualification égale ou supérieure par rapport aux anciens.



ARTICLE 26 : RESPONSABILITE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché doit :

1. Garantir qu'il est en mesure de fournir d'une façon professionnelle les prestations décrites dans le présent cahier des charges et se déclare libre de toutes restrictions légales et/ou de toutes obligations envers des tiers qui pourraient altérer, en tout ou partie, l'exécution de ses obligations.
2. S'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et les experts ayant les qualités et compétences professionnelles pour accomplir les tâches prévues dans le présent cahier des charges.
3. S'engager à garder une absolue neutralité vis à vis des tiers. Le titulaire s'abstiendra de toute relation de nature à compromettre son objectivité.
4. Etre civilement et pénalement responsable de tout dommage causé à des tiers résultant de tout acte de malveillance ou de négligence grave imputable à ses experts dans l'exercice de leurs activités professionnelles relatives à l'exécution du marché.
5. Informer le Centre Régional d'Investissement de la région de Casablanca -Settat constamment des relations qu'il aura à entreprendre avec des tiers pour l'accomplissement des prestations, en particulier un double de toute correspondance avec ces tiers sera adressé au dit CRI.
6. Se tenir au secret professionnel pendant la durée du marché et après son achèvement, sur les renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché. Sans autorisation préalable de l'Administration, il ne peut communiquer à des tiers la teneur de ces renseignements et documents. De plus, il ne peut faire usage préjudiciable à l'Administration des informations qui lui sont fournies pour accomplir sa mission.
7. Après approbation, les documents et rapports fournis par le prestataire resteront la propriété exclusive du CRI, étant entendu que les conseils et recommandations donnés par le prestataire sont exclusivement fournis au CRI pour ses propres besoins liés, le CRI sera libre d'utiliser ces documents et rapports aux fins qu'il juge utiles.
8. Le prestataire ne pourra en aucun cas utiliser les rapports qu'il a produits dans le cadre de cette mission ou tout autre document à des fins indépendantes du marché qui sera passé suite au présent marché.
9. Tous les documents ayant servi pour l'élaboration du site web du CRI de la région Casablanca Settat doivent être restitués par le prestataire au maître d'ouvrage.

ARTICLE 26 : AVANCE

Conformément aux dispositions du décret N° 2-14-272 du 14 rajeb 1435 (14 mai 2014) **relatif aux avances en matière de marchés publics**, il sera octroyé au titulaire du marché une avance dans les conditions fixées par ledit décret.

Le titulaire du marché est tenu, préalablement à l'octroi de cette avance, de constituer une caution personnelle et solidaire s'engageant avec lui à rembourser la totalité du montant de l'avance consentie par le maître d'ouvrage.

La caution personnelle et solidaire doit être choisie parmi les établissements agréés à cet effet conformément à la législation en vigueur.



Cette caution personnelle et solidaire, doit être constituée dans les 30 jours qui suivent la date de notification de l'ordre de service de commencement des travaux.

L'ordonnancement du montant de l'avance devra être effectué dans les 15 jours suivant la date de dépôt par le titulaire du marché de l'attestation de la caution personnelle et solidaire susvisée.

Le remboursement de l'avance commence dès que le montant des sommes payées au titre du marché atteint 30% du montant initial de ce dernier.

Les taux de remboursement de l'avance sont fixés à 20% du montant de chaque acompte.

Le remboursement du montant total de l'avance doit, en tout état de cause, être effectué lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire du marché atteint 80% du montant toutes taxes comprises des prestations qui lui sont confiées au titre du présent marché.

L'avance ne peut être octroyée au titulaire pour la partie du marché qui a fait l'objet de sous-traitance. Toutefois, en cas de sous-traitance survenue après versement de l'avance, la part de celle-ci correspondant au montant des travaux sous traités, doit être prélevée immédiatement en totalité sur les sommes dues au titulaire.

En cas de nantissement du marché, les attestations des droits constatés doivent tenir compte du montant de l'avance versée au titulaire du marché.

En cas de résiliation du marché quelle qu'en soit la cause, la liquidation du remboursement de l'avance est immédiatement effectuée sur les sommes dues à l'entreprise ou à défaut sur la caution personnelle et solidaire.



CHAPITRE DEUXIÈME: CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES



ARTICLE 27 : Contexte et objectifs

A- CONTEXTE GENERAL :

Le CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT de la Région de Casablanca – Settat, en concordance avec sa stratégie de communication et avec son nouveau champs d'action, mise sur un portail web interactif et informatif, répondant aux attentes de ces clients, partenaires et prospects, pour proposer ses services, son appui et sa valeur ajoutée dans l'aide à l'investissement, la création d'entreprises et la promotion de l'économie régionale, selon les standards internationaux en matière du numérique et du Web.

Ainsi, les prestations à réaliser au titre du présent marché consiste en la conception et la réalisation d'un portail web au meilleurs standards, ainsi que son hébergement sur toute la période de garantie, au profit du CRI de Casablanca – Settat.

Sa réalisation doit se baser sur un Benchmark des portails web internet nationaux et internationaux, ayant la même vocation que le CRI.

Le Portail web doit être réalisé dans une logique de «portail web de promotion, d'information et d'interaction avec un contenu vivant avec possibilité d'alimentation et de mise à jour par des utilisateurs informaticiens et non informaticiens répartis sur un ensemble d'entités décentralisées (sur le plan administratif et géographique) ».

Il comportera les informations et les services répondant aux soucis et aux attentes des intervenants dans le secteur économique en général et l'investissement et la création d'entreprise en particulier, et constituera l'espace privilégié et de référence en matière d'informations tout en permettant les interactions avec les citoyens sur les sujets relevant des actions et activités du CRI.

Ce portail web, devrait disposer d'un large éventail de services à valeur ajoutée permettant l'échange d'information entre les différents publics cibles du portail web (citoyens, entreprises privées, partenaires etc.).



B- PRESENTATION DU CRI DE LA REGION DE CASABLANCA SETTAT

i. Contexte

Le CRI est un organisme public, qui a dans son champ d'action toute la Région de Casablanca Settat et qui a trois missions principales :

- Le guichet unique pour la création d'entreprises ;
- L'aide aux investisseurs ;
- La promotion économique de la Région de Casablanca Settat à l'échelle nationale et internationale.

Le CRI est également un organisme qui participe dans le développement de la stratégie économique régionale, en collaboration avec les autorités locales et secteur privé et la société civile.

ii. Offres

- Guichet unique pour les formalités administratives de création d'entreprise : Le CRI abrite les représentants des administrations en charge du processus de la création, à savoir les impôts, le tribunal de commerce, la commune, la CNSS et le bulletin officiel ;
- Les demandes de dérogations : Le CRI assure le secrétariat des demandes de dérogation
- Les demandes de terrains domaniaux : Le CRI assure le secrétariat des demandes de terrains domaniaux ainsi que la tenue des commissions techniques ;
- Les demandes de débit de boissons alcoolisées : le CRI assure le secrétariat ;
- L'intermédiation en cas de différends entre les administrations et les investisseurs ;
- La promotion de l'économie régionale : organisation et participation à des évènements à caractère économique.
- Information : à travers l'élaboration des guides, brochures, contenus électroniques en relation avec les activités du CRI et l'actualité économique régionale, nationale et internationale.
- CREA CASA : le CRI assure le secrétariat permanent de la commission régionale de l'amélioration du climat des affaires,
- L'encouragement de l'esprit entrepreneurial chez les jeunes, étudiants et porteurs de projets en général.

iii. Clients et partenaires :

Porteurs de projets, créateurs d'entreprises, faiseurs d'opinions, administrations et autorités locales, associations professionnelles, secteur privé, presse, étudiants...



iv. Cibles :

Vu l'importance de l'information véhiculée à travers le site, et son rôle de reflet des activités et des missions du CRI de la Région de Casablanca-Settat, le site web est consulté par plusieurs catégories de prospects :

- Investisseurs nationaux et internationaux
- Créateurs d'entreprises
- Professionnels en relation avec le monde de l'entreprenariat
- Institutions et administrations publiques
- Etudiants et chercheurs universitaires
- le secteur privé et les associations professionnelles
- les médias
- les représentations économiques des corps diplomatiques au Maroc et à l'étranger.

ARTICLE 28 : OBJECTIFS ET BESOINS DU PORTAIL WEB

Le site Web du CRI devra être une plateforme informative et interactive, présentant les éléments suivants:

A) LE POTENTIEL ECONOMIQUE DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

Le portail web doit contenir les informations relatives à la Région de Casablanca-Settat, son potentiel économique de la chiffres clés, positionnement et classement à l'échelle national et international, stratégie de développement, organismes et acteurs du développement économique régional....

B) LE CRI DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT:

Le portail web doit permettre de connaître le CRI, son organisation, son périmètre d'action, ses missions, ses orientations stratégiques, ses valeurs, ses certifications...

C) LES SERVICES DU CRI

Les principaux services du CRI, à savoir l'aide aux investisseurs et la création d'entreprises sont développés sous forme d' e-services, le portail web devrait permettre le passage vers ces services dans les meilleures conditions, avec le respect total des modalités techniques et graphiques.



Le site web devrait contenir toute l'information relative à ces prestations : les procédures administratives qui y sont liées, les textes juridiques, les documents à fournir (téléchargeables), la base de donnée des demandeurs de telle ou telle procédure....

Il est nécessaire de présenter le CRI comme étant l'accompagnateur, le facilitateur des procédures administratives à travers son portail web, en permettant aux utilisateurs de poser des questions, avoir des réponses dans des délais convenables, d'entrer en contact avec les chargés d'affaires et responsables secteurs d'activité, de proposer des pistes d'amélioration, de partager des remarques.....

D) PROMOTION ECONOMIQUE DE LA REGION CASABLANCA SETTAT ET COMMUNICATION

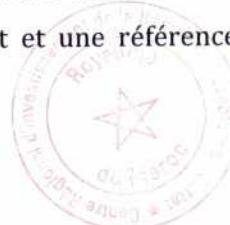
La promotion économique de la Région de Casablanca Settat fait partie des missions du CRI, pour la réussir, le CRI mise sur son portail pour présenter aux investisseurs et porteurs de projets, un contenu ciblé, précis, concis et actualisé (flux RSS), destiné à un large éventail de profils.

Le portail web devrait permettre de :

- La promotion des secteurs d'activités porteurs, avec des données, des graphiques, chiffres clés, des incitations à l'investissement et des success stories de ces secteurs d'activité ;
- Les événements organisés par le CRI et/ou ses partenaires ainsi que ceux auxquels le CRI et/ou ses partenaires participent
- Le téléchargement rapide et d'une meilleure qualité visuelle et technique des supports communication du CRI et/ou de ses partenaires : guides, brochures, vidéos ; articles de presse ; newsletter...
- Une facilité de retrouver le contenu, d'effectuer des recherches simples ou combinées : moteur de recherche offrant plusieurs possibilités de recherche : mot clé, date ... ;
- Une qualité du contenu à jour, caractère visible, qualité des images et des vidéos et tous les supports d'information ;
- La possibilité de partager du contenu dans les médias sociaux
- La parfaite traduction de tout le contenu en langues française, arabe, anglaise, espagnole et amazighe.

E) PARTENARIAT

Le portail web a pour objectif de développer davantage le partenariat avec les intervenants dans le champs économique régional, d'être un site interactif, vivant et une référence en



matière d'accompagnement et facilitation des projets d'investissements et en matière d'information économique .

Pour cela, le portail web devra contenir des E-services permettant :

- Le développement des partenariats ou les opportunités d'affaires avec différents corps de métiers et différents partenaires : institutionnels, secteur privés, banques, associations professionnelles, médias à l'échelle nationale et internationale
- Une news letter automatisée, qui regroupera toute l'actualité à une régulière, adressée à une base de données évolutive ;
- La communication directe avec l'équipe CRI : poster des questions, demander des documents, renseigner des formulaires, ;
- Le recueil des réclamations en ligne avec des indicateurs de suivi et de satisfaction ;
- Le receuil des propositions d'amélioration et un espace d'idée de ses utilisateurs ;
- Un contenu interactif : cartes ; quiz
- L'intégration de photos, vidéos et tout support de communication de très bonne qualité
- Un espace Veille sectorielle
- Une base de données vivante

F) E-SERVICE

Comme indiqué ci-dessous, les services électroniques simples sont à développer par le prestataire pour un portail web CRI interactif, vivant et collaboratif

Le prestataire, est à sa charge l'ajout de modules complémentaires ou le développement spécifique, pour réaliser des services comme suit :

	E-Service	Description
1	E-PARTENARIAT	Le portail Web du CRI doit contenir un espace de partenariat où les différentes utilisateurs des services du CRI peuvent proposer des partenariats, des opportunités d'affaires, des besoins/offres en sous traitance, en terrain, en ressources humaines, en services, avec des login et mots de passe etc ...
2	E-NewsLetter automatisée	Le prestataire doit mettre à la disposition du



		CRI, un module de Newsletter permettant la conception et la réalisation d'une lettre d'information régulière qui sera envoyée à tout abonné au module via notre portail WEB, avec derrière une base de données à alimenter par les personnes ou institutions désirant recevoir ou non cette news letter
3	E-FAQ	<p>Le portail Web doit contenir une rubrique Foire Aux Questions pour répondre aux questions les plus récurrentes.</p> <p>Egalement certaines questions peuvent être adressées directement aux chargées d'affaires ou responsables secteurs d'activité au sein du CRI.</p>
4	E-Réclamations/propositions d'amélioration	<p>formulaire de réclamation en ligne avec accusé de réception et renvoi vers le service concerné, recueil des informations sur le formulaire sur une base de données, indicateurs sur les délais de traitement, et satisfaction... ;</p> <p>recueil des pistes et de nouvelles idées d'améliorations</p>
5	E-Quiz	Il s'agit d'un questionnaire simple dont les questions sont générées aléatoirement, examinant le degré de connaissance des clients du CRI en matière de création d'entreprise, de notoriété, de promotion économique ...et générant automatiquement le score final.

6	E-Offres	Il s'agit d'un assistant générant les offres d'accompagnement, de convention et de financement en liaison avec les informations saisies par l'internaute investisseur ou créateur d'entreprise.
7	E-Sondage	Le CRI est amené de temps à autre à lancer des enquêtes de satisfaction clients, de positionnement, sectorielles, ..., cet outil, sera indispensable pour ce besoin
8	E-Presse	Une revue de presse quotidienne automatisée qui sera adressée à tous les partenaires du CRI, base de données sur le portail web et collaborateurs du CRI

Le prestataire se doit de proposer d'autres contenus ou fonctionnalités qu'il juge nécessaire pour l'enrichissement du site web.

G) E-SERVICES EN COURS DE DEVELOPPEMENT EN DEHORS DU PERIMETRE DE CE MARCHE

Un bon nombre d'autre services et données (dématérialisation de la procédure création d'entreprise...) sont déjà développés ou en cours de développement en dehors du périmètre de ce marché.

Le prestataire est à sa charge d'intégrer ces services dans le portail web d'une manière transparente pour l'utilisateur (grâce par exemple aux Frames). Ces services sont notamment :

	E-Service	Description
9	E-Crea : Saisie du Formulaire Unique et Prise de RDV	Il s'agit d'un assistant de saisie du dossier de création d'entreprise et de prise de rendez-vous en ligne
10	E-Invest : Saisie du dossier d'investissement et planification des réunions en ligne	Il s'agit d'un assistant en ligne d'aide au dépôt des dossiers d'investissement (dérogation, étude d'impact sur l'environnement, ...)

H) LANGUES DU SITE WEB

Le site web doit être conçu en quatre langues principales à savoir : Arabe, Français, Anglais, espagnole et amazighe.

Le contenu initial¹ sera défini en commun accord avec le maître d'ouvrage. Le contractant œuvrera à la récupération, la rédaction et l'intégration du contenu existant sur le site web actuel et assurera la traduction des pages (rubriques, textes de présentation, articles, titres, ...) vers les autres langues. La traduction en langues arabe, anglaise et espagnole est à effectuer à la charge de l'adjudicataire de ce marché et doit garder la même pertinence que le contenu initial.

En plus de ce qui a été demandé, le prestataire pourrait proposer d'autres outils pour avoir un contenu multilinguistique.

I) ARCHITECTURE DU SITE WEB

L'architecture du site web doit respecter les éléments suivants :

a. Que le Centre Régional d'Investissements de la Région de Casablanca-Settat est un organisme qui gère plusieurs sites à savoir :

- Le siège du Centre Régional d'Investissement de la Région de Casablanca Settat à Casablanca;
- Annexe de la Province de Settat ;
- Annexe de la province d'Eljadida ;
- Annexe de la Province de Benslimane ;
- Antenne de la Préfecture de Mohammedia ;
- Antenne de la Province de Nouaceur ;
- Antenne de la Province de Médiouna ;
- Antenne de la Province de Sidi Bennour ;
- Antenne de la Province de Berrechid.

b. Que le CRI de Casablanca- Settat se doit de répondre aux attentes de ses clients cibles en matière d'information organisée en respectant ses trois missions principales qui sont :

- L'aide à l'investissement
- L'aide à la création d'entreprises
- La promotion de l'économie régionale

c. Que le site web permette de répondre à tous les objectifs sus mentionnés.

¹ Le contenu initial, représente le contenu des pages web du site web actuel (www.casainvest.ma), avec une revue et mise à jours préalablement faite par le maître d'ouvrage avant de le remettre au prestataire.

NB : Le prestataire doit proposer une architecture et une arborescence en prenant en considération les objectifs et les missions citées, et en intégrant les fonctionnalités maîtresses qui doivent exister sur le site web demandé.

En plus de ce qui a été cité ci-dessous, le portail web devra permettre :

- Une interaction entre les divers profils au sein du site ;
- La parfaite traduction de tout le contenu en langues française, arabe, anglaise, espagnole et amazighe ;
- Un espace Veille sectorielle : Où sera mise toute l'actualité en relation avec la veille économique ;
- Des renvois vers les sites web ou les liens des partenaires du CRI ;
- La possibilité d'intégrer des cartes interactives ,des annuaires...
- L'adaptation dans les supports mobiles : smartphones ; tablettes....

ARTICLE 29 : EXIGENCES TECHNIQUES DU SITE WEB

A- CADRE TECHNIQUE DU PROJET :

En matière de technologies, le portail web doit être implémenté selon une architecture client léger. Il sera basé sur la plateforme Apache/PHP/MySQL. La notion d'évolutivité du portail web doit être prise en compte par le prestataire.

La réalisation de la solution comportera notamment les éléments suivants :

- ✓ Des Outils d'administration de la solution
- ✓ Des Outils de gestion du contenu CMS permettant de faciliter la mise en ligne de l'information sans se préoccuper d'aucune question de mise en forme ou de navigation.
- ✓ Un gestionnaire de contenu CMS (Content Management System), bâti sur les standards et particulièrement XML, et doit supporter parfaitement la langue arabe.
- ✓ Etre basée sur une technologie compatible avec les principaux standards technologiques du marché jugés stables.
- ✓ L'interactivité du back office doit permettre à des utilisateurs ou administrateurs, dispersés géographiquement, d'accéder au portail web par authentification via un client léger et un simple navigateur web.

La solution à proposer doit permettre également les fonctionnalités suivantes :



- ✓ La gestion des priviléges : possibilité de la répartition des tâches, par type de contenu au sein du portail web, entre cadres chargés du contenu et faciliter la délimitation des responsabilités et des circuits de validation.
- ✓ Le travail collaboratif : qui affranchit les différents intervenants, dans les phases de conception, validation et publication du contenu, des contraintes de mise en forme ainsi que des contraintes techniques de paramétrage.
- ✓ L'autonomie des collaborateurs du CRI dans la mise à jour du portail web.
- ✓ La possibilité de mise à jour à distance du contenu du portail web
- ✓ La programmation du temps d'affichage sur Internet du contenu des pages avant son archivage automatique pour faciliter les mises à jour et éviter l'affichage des informations périmées et alléger le téléchargement du portail web ;
- ✓ L'archivage du contenu du portail web dans une base de données interactive dotée d'un moteur de recherche avancé autonome ;
- ✓ Le contenu du portail web doit être géré sous forme de base de données en texte intégral (langage libre multilingue), supportant la langue arabe, français, anglais, espagnol et amazighe, (tout document ou article inséré sous format texte doit être automatiquement indexé en texte intégral par le système) ;
- ✓ Boutons permettant le partage sur les réseaux sociaux.
- ✓ Un nombre de clics réduit pour accéder aux différents contenus.
- ✓ Téléchargement des vidéos, des fichiers sous différents formats : pdf, word, power point, Excel et autres formats.
- ✓ Le moteur de recherche du site web doit être multilingue supportant la recherche avancée en langue arabe, français, anglais, espagnol et amazighe.
 - L'option recherche avancée doit permettre d'effectuer :
 - Recherche par rubrique;
 - Recherche sur l'ensemble du site web ;
 - Recherche par date de l'information publiée dans ;
 - Recherche rapide sur les titres des informations ;

- Recherche multicritères sur un ou plusieurs mots en langage libre associés ou séparés (recherche booléenne) ;
- Aussi, les nouveaux textes insérés dans le site web doivent pouvoir être indexés dans un délai raisonnable. Ce délai devrait être configurable depuis l'interface d'administration.

Le CMS utilisé devra intégrer les fonctionnalités suivantes :

Popularité : L'outil CMS doit être soutenu par une large communauté. Peu importe le besoin, il devrait y avoir un module développé pour répondre à ce dernier pour ainsi éviter les couts élevés de développement et de test.

Qualité : L'outil CMS doit être de qualité professionnelle et doit être utilisé par des institutions et clients importants à travers le monde.

Puissance : L'outil doit permettre mieux que tous ses concurrents à concrétiser tout type de besoins.

Sécurité : L'outil doit inclure un code testé et validé en permanence. Ceci permettra de garantir un niveau de sécurité élevé tout au long de la mise en ligne du portail web du ministère. Les mises à jour régulières du CMS doivent se faire de manière simple sans intervention du prestataire. Aussi le choix du CMS se basera sur un choix sur la régularité des mises à jour ainsi qu'un benchmark des différents outils.

Multi-plateforme : Le CMS doit tourner sous tous types de plateformes: WMP, LAMP, MAMP, XAMP.

Out of the Box : Il faut que le CMS choisisse comporte plusieurs mécanismes déjà existants pour en simplifier l'utilisation ainsi que l'évolutivité. Par exemple, le référencement naturel doit être optimisé, la gestion multilingue ainsi que les mécanismes d'optimisation et de charge comme la gestion du cache, du CDN (content delivery network) de la compression doivent être disponibles.

Modulaire : Le CMS doit être modulaire et permettre de développer des modules sur mesure pour des besoins spécifiques du ministère. Aussi, la plupart des fonctionnalités requises dans ledit portail web doivent être disponibles par l'installation et la configuration de modules déjà existants.

Modularité : Plus qu'un simple outil CMS, l'outil doit permettre de faire du développement de fonctionnalités sur mesure. Les API et les conventions de codage doivent permettre le développement de thèmes complexes et de modules sur mesure.



Responsive Web Design : Le portail Web, doit être aisément accessible en mode Web standard et en mode mobile (Smartphones, tablettes, ...)

Avec la démocratisation des Smartphones et tablettes, il devient nécessaire de penser en concevant des versions adaptées du site Web CRI pour les formats Smart Phone et Tablette (Android et iOS).

Pour concevoir ces versions, il faut avoir à l'esprit que naviguer sur un smartphone n'est pas seulement une question de petite résolution : la connexion est moins performante et souvent plus onéreuse que sur un PC connecté à un réseau. Le portail et les sites seront disqualifiés s'ils sont trop lourds ou trop long à charger.

A noter que cette version sera seulement une adaptation et non pas une application mobile native.

Les éléments à prendre en considération lors la conception de ces versions sont :

- L'encodage doit être en UTF-8 ;
- La structure : elle doit être la plus simple et logique possible afin de donner de la souplesse au CSS ;
- Les pages et les images doivent être aussi optimisées et légères que possible ;
- L'activation de la compression Gzip sur les pages permettra de bien réduire leur poids après les avoir optimisés.
- L'utilisation la technologie flash n'est pas recommandée.
- Nous recommandons l'utilisation du HTML5 pour les animations flash et les insertions média (vidéo ou audio)

Compatibilité : Le portail web doit être optimisé et compatible avec tous les navigateurs (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Safari, Google Chrome, ...), et leurs toutes dernières versions (l'avant dernière et la plus récente au minimum)

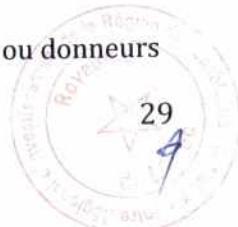
Gestion des Thèmes : Gestionnaire de thème dynamique et des templates (gabarits)

Workflow : Le CMS doit contenir un système de validation du contenu basé sur un workflow

Editeur HTML : Editeur HTML complet incluant WYSIWYG

Version imprimable : Il est vrai que certains concepteurs web ont l'habitude de tout lire à l'écran, et de ne jamais imprimer les pages des sites web qu'ils consultent. Pourtant, un nombre impressionnant d'utilisateurs passe régulièrement par une imprimante pour accéder aux contenus d'un site. Il est donc important de proposer une solution simple, intégrée au navigateur et fonctionnelle pour toutes les pages du site web (en utilisant des feuilles de style CSS pour l'impression).

Version multi-langue : Le site Web du CRI vise essentiellement des Out-sorceurs ou donneurs



d'ordres étrangers, une version multilingue du site doit être conçue en 5 langues : arabe, français, anglais, espagnole et amazighe, l'accès aux différentes langues se fera à partir d'un menu.

Il est à éviter de dupliquer l'ensemble des pages des sites en d'autres langues ce qui rendrait plus compliquée la mise à jour du contenu vu que les contenus multilingues ne sont pas reliés entre eux. Opter pour une méthode de traduction du contenu textuel de façon que les contenus dans chaque langue soient reliés entre eux, ce qui facilitera la gestion du portail (MAJ) et permettra de passer d'une langue à une autre pour un contenu particulier.

B- HEBERGEMENT :

Le titulaire du marché s'engage, pendant la période de 24 mois, qui est la même période de garantie, à fournir et réaliser les prestations de services suivantes :

Il s'agit de la fourniture d'une infrastructure d'hébergement **dédiée** pour le stockage et l'exploitation du portail Web du Centre Régional d'Investissement de la Région de Casablanca - Settat, ainsi que de la mise en œuvre de tous les moyens techniques dont le prestataire dispose pour garantir la continuité des services d'hébergement.

Le titulaire assurera le déploiement du Portail dans la plateforme d'hébergement, ainsi que la réalisation des tests de bon fonctionnement, tests de sécurité, tests de performance

a) Contraintes architecturales, applicatives et d'exploitation :

i) Architecture physique :

La solution proposée, qu'elle soit physique ou virtuelle, sera **dédiée** au Centre Régional d'Investissement de la Région de Casablanca - Settat (pas de serveur ou de service web mutualisé). Elle comprendra notamment :

- ✓ La fourniture, l'installation et l'administration du/des systèmes d'exploitation, SGBD et environnement d'exploitation adaptées aux besoins du Centre Régional d'Investissement de la Région de Casablanca - Settat;
- ✓ Un dispositif de sécurisation firewall, antivirale et un dispositif de prévention d'intrusions (IPS) dédié devra être installée de manière à bloquer les tentatives d'intrusion.
- ✓ Un dispositif d'accès distant par FTP
- ✓ Des dispositifs de monitoring, par les ingénieurs du Centre Régional d'Investissement de la Région de Casablanca - Settat des serveurs et du firewall. Tous autres coûts d'exploitation ou de maintenance sont à la charge du prestataire.



ii) Les caractéristiques techniques

Les besoins en termes logiciels du site internet institutionnel du CRI de Casablanca - Settat, développé par le prestataire, sur la base du CMS choisi par ses soins, sont :

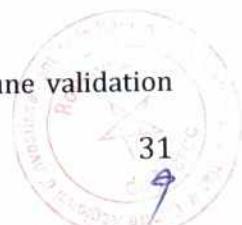
- ✓ Interpréteur de Script version x avec le minimum des extensions suivantes : bz2, cpdf, curl, dom, gd2, mbstring, mysql et mysqli, PDO et PDO MySQL, SMTP, SOAP, xmlrpc, zip
- ✓ CMS dans sa version x
- ✓ Serveur Web version x, qui devra supporter les fichiers de script, les fichiers média, les scripts ActiveX, les scripts PHP et les fichiers associés.
- ✓ Cache Web : Squid
- ✓ Serveur de base de données version x.
- ✓ Système et Administration des Serveurs :
 - Services à activer : Sendmail, pop, imap,
 - Outil d'administration des serveurs : CPanel ou équivalent, version x.
 - Système d'administration des bases de données via l'interface WEB, appuyé par un accès au serveur de la base de données à partir de l'adresse IP du CRI de Casablanca - Settat
 - Support des environnements Youtube, Google Apps
- ✓ Différents ports devront être ouverts et opérationnels sur le serveur (http, https, ftp, etc.) ou fermés (le reste des ports). De même, la solution devra tolérer des contrôles d'accès par adresse I.P.

NB : x représente la dernière version stable de l'applicatif concernée, en date de la soumission.

iii) Volumes de disque attendus:

Dans le cadre de l'hébergement, le titulaire devra présenter au Maître d'Ouvrage le dimensionnement idéal du serveur hébergeant la solution proposée. Ce dimensionnement doit au minimum prendre en compte les aspects CPU, mémoire et espace disque. Il doit également permettre un accès rapide au portail. Le sizing doit aussi prendre en compte l'évolution future du portail en terme de consommation de l'espace disque.

L'offre d'hébergement globale, présentée par le soumissionnaire, fera l'objet d'une validation



préalable auprès du Maître d’Ouvrage.

b) Administration et maintenance de l'environnement d'exploitation et services associés à l'hébergement

i) Mises à jour de correctifs de sécurité

Le soumissionnaire s'engage à mettre en œuvre un processus de gestion des correctifs de sécurité (Patch management). Dans ce cadre, il s'engage à minima à :

- ✓ intégrer les correctifs et mise à jour majeure jugés nécessaires sur l'ensemble des infrastructures réseaux, systèmes et applicatifs associées, avec l'accord préalable du CRI de Casablanca - Settat,
- ✓ Réaliser les tests préalables avant l'application et après l'application (non Régression)
- ✓ Disposer des procédures de retour arrière si des effets de bord sont trop importants,
- ✓ Conserver une trace de toutes les actions réalisées dans des journaux consultables depuis « un portail client » mis à disposition du CRI de Casablanca - Settat,
- ✓ Protéger le portail contre le Cross Portail web Scripting ou XSS
- ✓ Protéger le portail contre les Denies of Service et le spam
- ✓ Protéger le portail contre la vulnérabilité de type injection SQL
- ✓ Protéger le portail contre le CSRF
- ✓ Faire le transport HTTP sous protocole sécurisé et crypté

ii) Portail Client

Le soumissionnaire mettra à la disposition du CRI de Casablanca – Settat, un dispositif en ligne donnant accès aux services suivants :

- ✓ Un service d'inscription et de suivi de traitement d'incident et des demandes spécifiques,
- ✓ Un accès aux dispositifs de suivi et statistiques,
- ✓ Un service pour la consultation en ligne des rapports qui seront produits par le soumissionnaire, notamment les rapports d'activité précisant les différents actes de supervisions et de maintenance qui ont été mené.



- ✓ Le soumissionnaire mettra à la disposition du CRI de Casablanca - Settat, plusieurs comptes d'accès avec des droits distincts et fournira, si nécessaire, la documentation et l'appui nécessaire pour une utilisation autonome

iii) Plateforme de Test

Le prestataire doit également prévoir une plate-forme de test hébergée pour pré-visualiser tout le travail de mise à jour du contenu du portail web.

iv) Services d'analyse d'activité et de traitements des Statistiques

Le soumissionnaire devra déployer, sur les serveurs de production, des dispositifs d'analyse et de traitements pour la production de statistiques de suivi (tel que Google Analytics). Les résultats de ces dispositifs doivent être consultables par les ingénieurs du CRI de Casablanca - Settat à travers :

- Le portail client en ligne
- Des rapports trimestriels produit par le soumissionnaire et remis au CRI. Les données à traitées sont notamment :

Intitulé	Indicateurs minimum	Fréquence
Activité de consultation	Navigateur, IP, Pays, Ville, Moteurs de recherche, Pages consultées	Quotidienne, hebdomadaire et mensuelle
Journalisation des évènements par nature :	Durée de traitement, GTI, GTR,	Quotidienne, en ligne
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise à jour à la demande du CRI, ✓ Mise à jour système et sécurité, ✓ Arrêt soumissionnaire hors plage, ✓ Arrêt suite à anomalies 		
Niveaux de disponibilité	Taux de disponibilité	Mensuel

Attaques et intrusions	Nombre d'attaque par type et sévérité	Quotidienne,
Volumétrie	Occupation des espaces disques	Trimestriel
Sauvegarde	Volume de sauvegarde	Trimestriel

v) Sauvegarde/Restauration/Archivage

La solution devra offrir des outils de sauvegarde et de restauration du contenu du portail de manière flexible, permettant de faire des sauvegardes à chaud et de spécifier le périmètre de la sauvegarde/restauration, avec une granularité très fine.

L'hébergement devra être sécurisé par un plan de sauvegarde garantissant des restaurations ponctuelles, en cas d'incident ou à la demande du CRI. Ces restaurations concernent l'ensemble des dispositifs de la plateforme d'hébergement comprenant aussi bien les systèmes, les applicatifs que les bases de données.

Le dispositif de restauration devra garantir une disponibilité de données selon :

- ✓ Une fréquence de sauvegarde : au minimum quotidiennes
- ✓ Une conservation des sauvegardes : au minimum hebdomadaire.

Le soumissionnaire devra prévoir, comme dispositifs d'archivage une copie intégrale trimestrielle, des fichiers du portail web, fichiers attachés et base de donnée relatifs au site web. Cette sauvegarde sera transmise au CRI sur un support physique de type DVD-ROM.

vi) Mises à jour majeures des logiciels de base

Les mises à jour majeures recouvrent les montées de version (en général 2ème digit du numéro) des éditeurs sous forme de patch ou script et conduisant à une reconfiguration ou une réinstallation d'un logiciel. Elles sont réalisées à la demande du CRI.

vii) Administration et maintenance

L'administration, le support, la maintenance et la supervision de l'architecture hébergée, sont à



assurer 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour des besoins de maintenance prévus par le soumissionnaire et affectant le niveau de continuité de service d'une ou plusieurs applications/services, le CRI devra être préalablement informée, par messagerie électronique, sous un délai minimum de 48 heures. Le prestataire doit ainsi assurer un service hotline client en cas de problème au niveau du serveur web

viii) Veille et conseil pour l'amélioration des performances

Le soumissionnaire sera tenu au devoir de veille et de conseil. A ce titre, il fournira au CRI les analyses des situations qu'il constate et proposera des orientations visant à l'amélioration des performances globales de l'architecture et de la solution hébergée.

ix) Assistance à la mise en production d'une application

L'objectif est d'assister le CRI dans l'installation d'une application (installation des procédures d'exploitation, des logiciels applicatifs et de leurs données) et de constituer pour l'application un dossier d'exploitation dans son nouvel environnement. Les prestations attendues sont les suivantes :

- ✓ Installation des procédures d'exploitation et des objets applicatifs, Lancement des procédures d'installation,
- ✓ Mise en œuvre des dispositifs de sécurité, de supervision et de communication,
- ✓ Rédaction d'un dossier d'exploitation comprenant la définition des procédures spécifiques, le monitoring mis en place et la description des procédures de sauvegarde et de restauration ;
- ✓ Formation des membres du CRI ou de ses prestataires aux interfaces d'administration.

C) QUALITE DE SERVICES :

i) Interlocuteur privilégié et suppléant

Le prestataire s'engage à mettre à la disposition du CRI, durant toute la durée du marché, un interlocuteur privilégié et un suppléant. Cet interlocuteur et son suppléant, chefs de projet, ont pour mission :

- ✓ D'être le point central entre les équipes du soumissionnaire, les équipes du CRI et de ses prestataires ;
- ✓ De mettre en place, avec le CRI, les plannings de réalisation de la mise en oeuvre du serveur, de ses logiciels et de ses services associés.



En cas d'absence ou de départ d'une personne affectée à l'exécution de la prestation, en particulier de la personne désignée comme interlocuteur privilégié du CRI, le titulaire, dès qu'il en aura connaissance, devra aviser la personne responsable du marché et prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne s'en trouve pas compromise.

ii) Disponibilité des Services (SLA : Accord de Niveau de Service)

La disponibilité d'hébergement exigée auprès du prestataire est de 24H/24 et 7j/7. Elle concerne l'administration, le support, la maintenance et la supervision de l'architecture hébergée, et ce hors plages d'indisponibilité co-planifiées. **Un taux de disponibilité de 99,9%** sera toléré sur l'ensemble de la période exigée.

Les autres indisponibilités demandées par le prestataire (ex : maintenance, ..) doivent être demandées et conjointement planifiées avec le CRI. Ces interventions déclenchant une indisponibilité des services sont à programmer entre 23 heures et 7 heures.

Calcul du taux de disponibilité :

$$T_xdispo = \left(1 - \left(\frac{\sum \text{interruptions}}{\text{total durée}} \right) \right) * 100$$

Un serveur est considéré indisponible :

- ✓ Si l'accès à la page d'accueil d'une application ou à l'une de ses grandes fonctions est indisponible ;

Le calcul ignore les indisponibilités issues des causes suivantes :

- ✓ Bogue applicatif,
- ✓ Cas de force majeur
- ✓ Indisponibilité résultant d'un dysfonctionnement du côté client.

iii) Garantie du temps de rétablissement (GTR)

Le maître d'ouvrage entend par « le temps de rétablissement (GTR) », le temps maximum compris entre la notification par le maître d'ouvrage de l'Anomalie et la (re)mise en route et en exploitation des fonctionnalités objet de l'Anomalie notifiée. Cette remise en route peut correspondre à une solution définitive ou une solution de contournement permettant un fonctionnement correct ou dégradé éventuellement associée à une procédure d'exception. Ce temps est évalué par le CRI à un maximum de 6 heures. Le décompte est interrompu lors des plages d'indisponibilité prévues.

iv) Garantie du temps d'intervention (GTI)

Le maître d'ouvrage entend par « le temps d'intervention » (GTI), le temps maximum compris entre la Notification par Le maître d'ouvrage de l'Anomalie ou la détection de l'anomalie par le prestataire lui-même et le premier retour effectué par le prestataire : Accusé de Réception, qualification initiale, éventuelles questions complémentaires et réponses. Ce temps est évalué à un maximum de 2 heures, le décompte étant interrompu lors des plages d'indisponibilité prévues.

D- CODE SOURCE

Le code source de la solution et les scriptes de bases de données proposées doivent être fournis en clair au maître d'ouvrage et doit être un code de qualité (avec des commentaires clairs,...).

Dans le cadre de l'hébergement, le titulaire devra également indiquer le dimensionnement du ou des serveurs à même d'assurer l'hébergement de la solution proposée. Ce dimensionnement doit au minimum prendre en compte les aspects CPU, mémoire et espace disque.

E- REFERENCIEMENT :

Le référencement du site Web du CRI est un élément primordial qu'il ne faut pas négliger lors du développement de ces derniers. Pour cela, la mise en place d'une démarche précise est obligatoire pour préparer le référencement naturel des sites web et de leurs positionnements sur les moteurs de recherche, nous préconisons la démarche suivante :

i) Travail préparatoire :

➤ Choix des mots-clés :

Les mots-clés sont des expressions ou mots utilisés lors des recherches sur les moteurs comme Google, MSN et Yahoo. Dans une recherche Internet, un mot-clé est une expression ou un terme pertinent, utilisé pour trouver les pages web contenant les informations souhaitées. Le choix des mots clés conditionne le succès du référencement, et s'avère crucial car il va non seulement être utilisé pour le contenu rédactionnel du portail et lessites des parcs, mais aussi pour le texte des liens extérieurs qui pointeront vers celui-ci.

Une séance de travail est prévue avec le prestataire pour mettre en place la liste des mots-clés

sur laquelle le référencement naturel sera basé.

➤ **Audit concurrentiel :**

L'audit concurrentiel permet de savoir comment les principaux concurrents ont procédé pour optimiser leur site et être bien placé dans les résultats des moteurs de recherche. Cet audit doit comparer les autres sites concurrents conformément aux choix des mots clés préalablement fixés.

ii) Optimisation SEO :

Afin de garantir la position dans les différents moteurs de recherche, le portail et les sites des parcs doivent appliquer les points suivants :

Respect des normes du W3C : le portail et les sites doivent être codé d'une manière à respecter les normes standards universelles du W3C, cela le privilégiera par rapport aux sites concurrents sur le positionnement dans les moteurs de recherches.

Sitemap XML : Un site-map dynamique au format xml spécifique pour les moteurs de recherche, qui sera mis à jour automatiquement à chaque modification du portail ou des sites,

Plan du site : Un sitemap est la carte (plan) des sites. C'est en réalité la liste des ressources proposées sur le portail et sur les sites des parcs (pages, images, animations, sons, vidéos, etc.). Outre la possibilité pour l'internaute d'accéder rapidement à l'ensemble des documents proposés, une carte de site permet aux moteurs de recherche de mieux trouver les différents éléments des sites. Le plan du portail et des sites doit être dynamique et disponible à l'adresse <http://settatinvest.ma/sitemap> (exemple du portail).

Robots.txt : Un fichier robots.txt à la racine des sites pour indiquer aux moteurs de recherche ce qui doit ou ne doit pas être référencé, ce qui est important pour la sécurité et accélère l'indexation du contenu.

URL réécrites (ou URL rewriting) : chaque titre de page devient le lien direct vers cette page reprenant les mots clés du titre. Une intervention sur le fichier .htaccess est nécessaire pour réorienter les moteurs sur une adresse unique pour chaque page du site, cela minimisera les risques du contenu dupliqué.



Titre de page et Titre principal du texte (balise H1) :ils doivent reprendre automatiquement le titre du contenu.

Code hiérarchisé :Balises de textes lisibles et bien décrites (H2 et H3) dans le contenu. Le HTML du site doit être sémantique.

Code des images :Possibilité d'ajouter un texte alternatif aux images (balise alt).

Flux RSS dynamique :exp : [http://medz-sourcing.com /rss.xml](http://medz-sourcing.com/rss.xml) : Les flux RSS du portail etdes sites permettent aux personnes qui y sont inscrites de se tenir au courant de certaines informations qui changent régulièrement (ex : les actualités). Google prend en compte ces flux et juge de la pertinence d'un contenu pour les internautes si celui-ci change régulièrement. Cela produit donc un impact positif sur le positionnement.

iii) Optimisation des mots-clés :

Optimisation de la page d'accueil :la page d'accueil est l'élément central du contenu rédactionnel. Les moteurs de recherche se basent essentiellement sur elle pour définir la liste des mots-clés spécifique pour chaque site sur lesquels ils seront référencés principalement. Elle mérite donc une attention particulière.

Création de pages optimisées :Le contenu est primordial pour un bon référencement. C'est pourquoi en fonction des mots-clés choisis, il faudrait créer une ou plusieurs pages spécialement optimisées pour les moteurs mais aussi pour les visiteurs.

Optimisation sémantique du plan:il faut travailler sur la formulation des titres des rubriques et sous rubriques de l'ensemble des sites, qui constituent le plan. Donner du sens par rapport aux descriptifs de la page.

iv) Netlinking :

Nous recommandons l'utilisation du Netlinking qui est un moyen qui nous permettra d'une part, assurer la notoriété des sites sur les outils de recherche et d'autre part, générer plus de trafic qualifié.

➤ La source des liens :

Les liens doivent provenir d'une très grande variété de sites :



des petits et des gros sites ;

des sites anciens et des récents ;

des sites de notoriété très forte, moyenne et faible ;

des sites étant exactement dans thématique de l'offshoring et autres qui en sont éloignés ;

des sites hébergés et destinés pour le l'Europe (le cœur de notre cible) et quelques autres ailleurs ;

des annuaires, des réseaux sociaux, des blogs, des forums, des sites traditionnels, des wikis, des commentaires, etc.

➤ **Le type des liens :**

Ils doivent être de types variés :

non réciproques, réciproques, triangulaires, etc. ;

follow et nofollow ;

des signatures de forums ou de commentaires ;

des liens intégrés dans des widgets ;

des liens venant d'aggrégateurs RSS/Atom ;

des liens venant des réseaux sociaux.

➤ **Le texte des backlinks (anchortext) :**

La plus grande attention doit être portée sur l'optimisation du texte des liens. Le plus important est de les varier, une page donnée ne doit pas recevoir trop de liens avec le même texte de lien. Cela risque d'avoir un contre-productif sur le classement dans les moteurs de recherches.

ARTICLE 30 : CONSISTANCE DES PRESATAIONS ET LIVRABLES

Les prestations objet du marché doivent être réalisées en cinq (5) phases :



Phases	Durée
PHASE 1 : REÇUEIL DES BESOINS ET CONCEPTION DETAILLEE	30 jours
Mission 1 : REÇUEIL DES BESOINS ET BENCHMARCK AVEC DES SITES WEB DE CERTAINS ORGANISMES SIMILAIRES NATIONAUX ET INTRENATIONAUX	
Mission 2 : ARBORESCENCE ET ARCHITECTURE	
Mission 3: ELABORATION ET CHOIX DES MAQUETTES	
PHASE 2 : PRODUCTION ET REALISATION	60 jours
PHASE 3 : TESTS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES	20 jours
PHASE 4: TRADUCTION ET GESTION DU CONTENU	20 jours
PHASE 5 : DEPLOIEMENT, FORMATION ET HEBERGEMENT	20 jours

Dans la conception, la réalisation et la mise en ligne du portail web du CRI de la Région de Casablanca – Settat, toutes les exigences techniques, citées auparavant, doivent être prises en compte et satisfaites par le prestataire.

PHASE1 : REÇUEIL DES BESOINS ET CONCEPTION DETAILLEE

Mission 1 : REÇUEIL DES BESOINS ET BENCHMARCK AVEC DES SITES WEB DE CERTAINS ORGANISMES SIMILAIRES NATIONAUX ET INTRENATIONAUX

- Réalisation d'un Benchmark sur des sites web institutionnels qui répondent aux mêmes objectifs du CRI de la région de Casablanca Settat cités pour ce projet ;
- Etude détaillée des besoins sur la base des entretiens avec les responsables et des documents fournis par le CRI de la Région de Casablanca-Settat;
- Etude des applications métier et services du CRI, afin de réaliser les interfaces entre le site web et ces applications dans la phase de développement ;
- Etude et proposition des modèles de E- partenariat, avec des espaces dédiés pour chaque partenaire (institutionnels, associations professionnelles, presse, ordre, banques...), E- news letter automatisée avec possibilité de choix dans les champs raccordée à une base de données avec la gestion des retours d'email, intégration de nouveaux contacts etc., E-reclamations avec des indicateurs de satisfaction et traitement/propositions d'amélioration ; E-quiz ; E-offres ; E-sondage ; E-mailing ; E-foire à question, E-presse à développer
- Proposer une gestion de l'assurance qualité du site (suivant les référentiels de qualité existant).

Livrables attendus :

- Rapport de l'étude détaillée, de l'existant et des besoins
- Rapports détaillés sur chaque E-service demandé en tenant en compte les exigences de l'article 28 ci-dessus
- Rapport de synthèse pour la Direction incluant la méthodologie de travail adoptée
- Plan d'assurance qualité (PAQL)



Mission 2 : ARBORESCENCE ET ARCHITECTURE DU PORTAIL WEB

Après avoir pris connaissance des exigences demandées et tirer les meilleures pratiques, le prestataire doit:

- Réaliser la conception graphique et technique du site dans sa totalité.
- Réaliser des pistes de charte graphique du portail web CRI de Casablanca-Settat, ces pistes seront soumis au CRI pour choix et validation ;
- Réaliser un développement technique des fonctionnalités demandées en concertation avec les développements technologiques internationaux actuels ;
- Réaliser un site web évolutif et interactif (ajout de nouvelles rubriques autant de fois que demandé, inscription des utilisateurs avec des login et mots de passe et participation dans le forum de discussion, administration des commentaires...)
- Proposer une arborescence avec un dispositif de navigation efficace
- Tenir compte de toutes les exigences techniques mentionnées dans l'article 29 ci-dessus.

Livrables attendus :

- Note de cadrage détaillée ;
- Trois pistes de la charte graphiques :Arborescence détaillée, maquette graphique, maquette html avec argumentaire de chaque piste ;
- Le plan de navigation ;
- Les modèles de pages ;
- Le dossier de conception des bases de données et des modules à développer ;
- Les principes pour l'organisation, les règles de gestion et les procédures de mise à jour du site web ;
- Le dossier de Conception et de définition de la plateforme de production du site web.

Mission 3: ELABORATION ET CHOIX DES MAQUETTES

Lors de cette étape, il est question de proposer des maquettes ergonomiques et graphiques, qui respectent la piste de charte graphique validée et l'identité visuelle du CRI :

- Des maquettes semi-fonctionnelles destinées à la validation de la navigation et des différents modèles à produire (story board);
- Un ensemble de maquettes graphiques pour le futur site web ;
- Les animations respectant la charte graphique et l'identité visuelle du CRI de la Région de Casablanca Settat ;
- Les templates et les modèles nécessaires
- Tenir compte de toutes les exigences techniques mentionnées dans l'article 29 ci-dessus.
- Les maquettes doivent également prendre en considération les zones chaudes du portail web, à savoir les parties des pages web du portail, très fréquentées ou très souvent visualisées par les internautes.

Livrables attendus :



- Maquettes graphiques

PHASE 2 : PRODUCTION ET REALISATION :

Il est à noter que le prestataire doit tenir compte de toutes les exigences techniques mentionnées dans l'article 29 ci-dessus.

Etape 1 : Mise en place du système de gestion de contenu :

A partir des modèles XHTML, des feuilles de styles CSS et du rubriquage proposé et validé par Le CRI, le prestataire assurera la création des rubriques et principaux articles, ainsi que leur mise en oeuvre en fonction des templates produites dans le cadre précédent et leur intégration au niveau du CMS.

Le prestataire devra mener à bien les missions suivantes :

- Mise en place d'un système de gestion de contenus ;
- Création et mise en place des rubriques et modèles de documents selon les templates produites
- Paramétrage de l'interface d'administration ;
- Réalisation du portail web ;
- Gestion de la publication;
- Gestion des utilisateurs ;
- La formation des rédacteurs pour la manipulation de l'outil CMS.

Le portail web devra être construit sur la base des standards technologiques actuels et en vigueur au moment de la réalisation. Il doit être consultable, indépendamment du type de la machine, en utilisant les principaux navigateurs reconnus comme standards.

Etape 2 : Elaboration et intégration du contenu

Le prestataire devra mettre à la disposition du CRI, des ressources compétentes et en mesure de prendre en charge les missions de rédaction du contenu web, La rédaction web doit être particulièrement soignée et réfléchie.

Le prestataire devra présenter la démarche qu'il compte mettre en place pour la collecte de l'information et la rédaction web. Cette démarche devra prendre en considération le contenu existant sur le portail web du CRI et l'ensemble des documents, tableurs, images.... fournis par les services du Maître d'Ouvrage.

Les documents et informations à mettre sur le portail web devront être mis sous un format approprié. En ce qui concerne la gestion de la photothèque, il est demandé à ce que les normes JPEG, GIF ou tous autres formats compatibles soient respectées. Le prestataire doit fournir les images nécessaires pour le fonctionnement du portail web, ces images doivent être libres de droit pour éviter toute confusion de droit intellectuelle, en outre le prestataire devra fournir ces éléments avec des très bonnes résolutions pour éviter d'avoir des images pixélisées.

Le prestataire devra élaborer un manuel de gestion de contenu à même de faciliter l'actualisation du portail web. (Identification de la source d'information, périodicité de la mise à jour, désignation des interlocuteurs en concertation avec le CRI).

La solution doit être suffisamment ouverte et paramétrable pour intégrer les nouveaux besoins du CRI.

Livrables attendus :

- Un prototype fonctionnel du portail web sur une plateforme de test hébergée par le soumissionnaire ; Toute la documentation relative à la conception de la plateforme, notamment les bases de données ;
- L'ensemble des sources suffisamment documentées ainsi qu'un CDROM avec tous les fichiers du Portail web ;
- Les programmes (code source natif et binaire) ;
- Un manuel de gestion de contenu

PHASE 3 : TESTS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES DU PORTAIL WEB

Lors de cette phase, le titulaire devra procéder aux tests nécessaires d'une part à la validation des fonctionnalités et d'autre part à la validation des exigences de sécurité identifiées. Le titulaire devra procéder à la résolution de tout problème ou manque. Le prestataire devra procéder à l'endurcissement de l'environnement de déploiement du portail web (Mise à jour du système et serveur WEB, suppression des exemples, configuration du serveur en mode production...) avant le déploiement du portail web.. Chaque phase importante de développement fera l'objet d'un prototype. Le prototype doit être accessible sur la plateforme de test et fera l'objet d'une validation, de la part du CRI, autorisant la poursuite du développement. Le contenu textuel des pages sera communiqué au prestataire par le CRI ainsi que les données qui seront importées dans les bases de données.

Livrables attendus :

Les rapports de jeux de tests réalisés avant la mise en production.

PHASE 4: TRADUCTION ET GESTION DU CONTENU

Le contenu du site Web du CRI de la Région Casablanca - Settat devra être dans sa totalité en plusieurs langues, avec une parfaite traduction, réellement localisées : Arabe, Français, Anglais, Espagnol et Amazighe.

Une traduction technique précise devra être faite par des traducteurs WEB professionnels, et la traduction de contenus du site Web doit respecter les normes et usages en matière de rédaction multimédia.

Le portail WEB du CRI devra être parfaitement opérationnel dans les différentes langues exigées par le présent cahier des charges.

La traduction devra prendre en compte l'optimisation du référencement naturel des moteurs de recherche.

Livrables attendus :

Portail Web avec du contenu traduit du Français vers l'Arabe, l'Anglais, l'Espagnol et l'Amazighe.



PHASE 5 : DEPLOIEMENT, FORMATION ET HEBERGEMENT

Le prestataire devra procéder au déploiement du portail web, en prenant en considération toutes les exigences techniques mentionnées dans l'article 29 ci-dessus, dans la solution d'hébergement proposée et validée par le Maître d'Ouvrage.

L'offre d'hébergement² rentre dans la période de garantie de ce marché.

Le prestataire devra proposer dans son offre un plan de formation et transfert de compétence qui englobera toutes les solutions, outils et services qui entrent dans le cadre de ce marché et dont la maîtrise est nécessaire pour assurer la continuité du projet.

Le contenu de la formation portera notamment sur :

- L'architecture applicative (l'outil de gestion de contenu CMS);
- L'ensemble des outils et objets à maintenir ;
- Mise à jour du contenu et de l'ossature du site web ;
- Les environnements et la documentation associée.

La formation sera dispensée dans les locaux du CRI de la Région de Casablanca-Settat au profit d'une dizaine de personnes. Le prestataire sera tenu de présenter préalablement le contenu, le planning de déroulement et les CV des formateurs pour validation.

Le prestataire devra assurer des formations spécifiques au profit des administrateurs et gestionnaires techniques du site web.

Livrables attendus:

- Les modules détaillés de la formation ;
- Les documents d'installation complète ;
- Le manuel d'utilisation des fonctionnalités et des commandes du site web ;
- Les documents d'administration, de sauvegarde et de restauration de la base de données ainsi que celles de l'application ;
- Les supports de formations de l'outil CMS;
- Plan d'assistance et de maintenance.
- Le document détaillant l'offre d'hébergement proposée avec le sizing
- Le document détaillant la méthode de référencement proposée

NB : le nombre d'exemplaires des versions provisoires pour les cinq phases est 3
Le nombre d'exemplaires des versions définitives validées par le MO des cinq (5) phases est trois (3)
L'ensemble des livrables des cinq (5) phases, devra être fourni en documentation papier et en format électronique exploitable.

² L'offre d'hébergement doit respecter les exigences de la législation marocaine relative au traitement des données à caractère personnel.

ARTICLE 31 : PROPRIETE DES TRAVAUX

Tous les contenus ainsi que tous les fichiers y afférent (textes, images, logos, graphes, vidéos...) sont une propriété du CRI de la Région de Casablanca-Settat, ainsi toute utilisation ou reproduction faite hors de ce marché est considérée comme une atteinte à la confidentialité du CRI de la Région de Casablanca-Settat.

ARTICLE 32 : RETRAIT ET/OU REMPLACEMENT DES MEMBRES DE L'EQUIPE DU PRESTATAIRE

- Sauf dans le cas où l'Administration en aura décidé autrement, aucun changement ne sera apporté au personnel clé. Si, pour des raisons indépendantes de la volonté du prestataire, il s'avère nécessaire de remplacer un des membres clés de l'équipe, le prestataire fournira une personne de qualification égale ou supérieure qui devra recevoir l'approbation du Maître d'ouvrage ;
- Si l'Administration constate qu'un membre du personnel s'est rendu coupable d'un manquement sérieux ou est poursuivi pour crime ou délit, ou a des raisons suffisantes de ne pas être satisfaite de la performance d'un membre du personnel, le prestataire devra sur demande motivée de l'Administration, fournir immédiatement un remplaçant dont les qualifications et l'expérience seront soumises à l'approbation du Maître d'Ouvrage ;
- Le prestataire ne pourra prétendre à aucun paiement au titre des coûts supplémentaires éventuels résultant du retrait et/ou remplacent du personnel.

ARTICLE 33 : BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF

N°	Désignation des Prestations	Unité de Mesure	Quantité	Prix Forfaitaire en Chiffres	Prix Total DH Hors TVA
1	PHASE 1 : RECUEIL DES BESOINS ET CONCEPTION DETAILLEE Représentant 20% du marché	F	1		
2	PHASE 2 : PRODUCTION ET REALISATION Représentant 20% du marché	F	1		



3	PHASE 3 : TESTS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES Représentant 10% du marché	F	1		
4	PHASE 4 : TRADUCTION Représentant 20% du marché	F	1		
5	PHASE 5 : DEPLOIEMENT, FORMATION ET HEBERGEMENT Représentant 30% du marché	F	1		

TOTAL HORS TVA :

TAUX DE TVA (20%) :

TOTAL TTC :

FAIT A LE :

SIGNATURE :



Appel d'Offre N° 006/2016/CRI

Relatif à l'Etude de Conception et Réalisation d'un Portail Web du Centre Régional d'Investissement de la Région de Casablanca-Settat -lot unique-

SIGNATURE :

Lu et accepté par
le prestataire

Dressé par
Le gestionnaire

Lu et adopté par
Le sous ordonnateur



Le Directeur du Centre Régional
d'investissement de la Région de
Casablanca - Settat

Signé : Abdallah CHATER